

Smartphone à l'école : état des lieux

Les inscriptions dans le secondaire débutent ce lundi. Quelles écoles du BW autorisent le smartphone dans leur enceinte ? Nous avons mené l'enquête.

● Cristel JOIRIS

Il ne reste plus que quelques heures aux élèves de 6^e primaire – et à leurs parents – pour décider de l'école secondaire dans laquelle ils s'inscriront en vue de la rentrée prochaine.

Parmi les critères qui entrent en ligne de compte pour certains parents : l'interdiction ou non du smartphone dans l'enceinte de l'école. « *Nous tenons vraiment à nous orienter vers une*

école qui l'interdit, explique Sophie, maman de Gabrielle, 11 ans. *Peu importe le nombre de kilomètres à parcourir. C'est essentiel à nos yeux.* »

Cette maman de Rixensart lorgne sur le collège des Hayeffes, à Mont-Saint-Guibert. L'école se veut assez stricte avec ses élèves en matière d'utilisation du téléphone. « *Nous interdisons son utilisation dans l'enceinte de l'établissement, cour de récré comprise, sauf dans certains cas. Par exemple, dans le cas d'une utilisation pédagogique ou si l'enfant veut photographier des notes sur le tableau ou encore, bien entendu, s'il doit contacter ses parents*, précise Thomas Jadin, directeur du collège guibertin. *Il peut alors demander l'autorisation à un éducateur pour l'utiliser.* »

Cette politique est loin d'être de mise partout dans

les écoles secondaires de la province (lire par ailleurs). Alors pourquoi ce choix ?

« *Nous estimons que les élèves sont déjà suffisamment connectés en dehors des heures de cours. L'école est un lieu où l'on privilégie les contacts de personne à personne plutôt qu'à travers un écran. Et il n'y a aucun problème avec cette règle dans l'établissement. Tout le monde joue le jeu.* »

Si la demande a déjà été faite à l'une ou l'autre reprise par le conseil de participation des élèves de pouvoir changer la règle, elle a été rejetée. « *Soyons clairs, nous ne diabolisons absolument pas le smartphone*, ajoute Thomas Jadin. *Nous sommes d'ailleurs engagés dans un projet numérique afin d'accompagner au mieux les jeunes dans son utilisation. C'est notre rôle de les encadrer, de les sensibiliser et de les accompagner.* » ■

Les écoles qui l'interdisent

Sur les 31 écoles secondaires brabançonnaises que nous avons réussi à sonder (sept n'étaient pas joignables), seules quelques unes n'autorisent pas l'usage du téléphone dans leur enceinte. Les voici : à Wavre, Saint-Jean-Baptiste et l'école internationale du Verseau ; à Perwez, le collège Da Vinci ; à Villers-la-Ville, l'école NESPA-BW ; et à Mont-Saint-Guibert, le collège des Hayeffes.

C.J.

« Trop difficile de contrôler »

Comme c'est le cas dans 90 % des écoles secondaires en Brabant wallon, le collège Notre-Dame de Basse-Wavre autorise l'utilisation du téléphone, mais uniquement en dehors des bâtiments. « *Nous avons interdit le smartphone il y a quelques années, précise Marielle Houben, proviseur du collège, mais nous étions dans l'impossibilité de contrôler les élèves tant l'espace extérieur est étendu à Basse-Wavre. Nous avons donc estimé*

qu'il fallait rester cohérent : à partir du moment où on ne sait pas garantir la sanction, le système éducatif est mis à mal. »

En concertation avec le conseil de participation des élèves et avec l'autorisation du conseil des parents, la direction a donc réautorisé le smartphone il y a quatre ans. « *Cette autorisation s'accompagne bien entendu de mesures, précise Marielle Houben. Les élèves de 1^{re} et 2^e ont, par exemple, une formation*

sur l'utilisation responsable du téléphone et sur les dangers des réseaux sociaux. » Un projet soutenu par les éducateurs, « *qui veillent à ce que les élèves ne soient pas constamment le nez sur le téléphone.* »

À noter que l'école mène des actions pour sensibiliser les élèves. « *Nous avons notamment une journée sans smartphone, nous aimerions en instaurer davantage,* conclut la proviseur. ■ **C.J.**

La même punition

Toutes les écoles secondaires du BW s'accordent sur un point : pas d'utilisation du GSM dans les bâtiments. Si la règle est transgressée, la punition est la même pour tous les élèves : l'appareil est confisqué. L'élève peut le récupérer dans le bureau de la direction en fin de journée, voire les parents s'il s'agit d'un 2^e ou 3^e avertissement. **C.J.**

« Le GSM rassure les parents »

Ne pas pouvoir utiliser son smartphone à l'école ne déplaît pas uniquement aux élèves... Selon Isabelle Kibassa-Maliba, députée provinciale en charge de l'enseignement, ce sont aussi les parents qui rencontrent des difficultés à ne pas pouvoir être en contact avec leurs enfants. « *Si on interdit le téléphone, même dans la cour de récré, les parents flippent, indique la députée. Certains aiment voir, en cours de journée, si leur enfant est en ligne. De nos jours, le smartphone est devenu un outil*

qui les rassure, surtout quand leur enfant doit prendre le bus, rentrer à vélo ou à pied. »

Et c'est là l'une des raisons pour lesquelles l'outil est autorisé – hors des bâtiments – dans les instituts provinciaux comme l'IPES de Wavre, l'ITP de Court ou l'IPET à Nivelles.

A noter : les quelques écoles qui interdisent le smartphone (lire par ailleurs) permettent néanmoins toujours à l'élève, s'il en a demandé l'autorisation, d'envoyer un message ou d'appeler ses parents. ■ **C.J.**